Nations Unies CAC/cosp/wg.4/2018/4



Distr. générale 25 juin 2018 Français

Original: anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

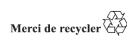
Vienne, 5-7 septembre 2018
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*
Application des résolutions de la Conférence 7/5,
intitulée « Promouvoir les mesures de prévention
de la corruption », et 7/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration
de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption » :
débat thématique sur les systèmes de déclaration d'avoirs
et d'intérêts (art. 8, par. 5, de la Convention des Nations Unies
contre la corruption)

Application des résolutions de la Conférence 7/5, intitulée « Promouvoir les mesures de prévention de la corruption », et 7/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption »

Document d'information établi par le Secrétariat

I. Introduction

- 1. Dans sa résolution 7/5, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption s'est félicitée des progrès réalisés par les États parties et le Secrétariat en ce qui concerne l'application des résolutions 5/4 et 6/6, intitulées respectivement « Suivi de la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption » et « Suite donnée à la Déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », ainsi que des conclusions et recommandations issues des réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, tenues à Vienne du 22 au 24 août 2016 et du 21 au 23 août 2017.
- 2. Dans le souci de pérenniser les initiatives mondiales visant à prévenir la corruption, la Conférence a adopté, à sa septième session, deux résolutions axées sur la prévention de la corruption : la résolution 7/5, intitulée « Promouvoir les mesures de prévention de la corruption », et la résolution 7/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption ». Dans ces résolutions, elle a prié le Secrétariat de lui présenter à sa huitième session, ainsi qu'au Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption à ses réunions intersessions, un rapport sur leur application.





^{*} CAC/COSP/WG.4/2018/1/Rev.1.

¹ Voir CAC/COSP/WG.4/2016/5 et CAC/COSP/WG.4/2017/4.

3. Établie par le Secrétariat, la présente note d'information contient les informations demandées sur l'application des résolutions 7/5 et 7/6 et a pour but de fournir au Groupe de travail une base sur laquelle s'appuyer pour débattre de la voie à suivre en vue de prévenir efficacement la corruption. Elle traite de toutes les initiatives engagées en vue de l'application des résolutions 7/5 et 7/6 au niveau mondial, régional ou national par les États parties, avec l'appui du Secrétariat, au cours de la période considérée (août 2017-juin 2018).

II. État de l'application des résolutions 7/5 et 7/6

A. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

1. Rapport sur l'application des résolutions 7/5 et 7/6 par les États parties

4. Dans ses résolutions 7/5 et 7/6, la Conférence a engagé les États parties à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre effective des mesures de prévention visées au chapitre II de la Convention et dans ses propres résolutions. Les États parties sont donc invités à faire part au Secrétariat, en particulier au cours de la neuvième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, de toute information supplémentaire sur les activités menées en application desdites résolutions.

2. Rapport sur l'application du chapitre II de la Convention

- 5. Dans sa résolution 7/6, la Conférence a salué les efforts que déploie le Groupe de travail pour faciliter l'échange d'informations entre les États parties sur les initiatives et bonnes pratiques adoptées par eux dans les domaines qu'il a abordés lors de ses réunions précédentes. Elle a décidé que le Groupe de travail poursuivrait ses travaux pour la conseiller et l'aider dans la mise en œuvre de son mandat. Dans la même résolution, la Conférence s'est félicitée de l'engagement qu'ont pris les États parties de communiquer des informations sur les bonnes pratiques de prévention de la corruption et des efforts qu'ils consentent dans ce sens pour que le Secrétariat réunisse ces informations, les organise de manière systématique et les diffuse dans l'exercice de ses fonctions d'observatoire international, et a prié les États parties de continuer à partager de telles informations et le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de poursuivre sa tâche d'observatoire international et d'actualiser le site Web thématique du Groupe de travail en y ajoutant toute information pertinente.
- 6. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a donc continué de rassembler des informations et a publié tous les renseignements fournis par les États parties avant chaque réunion du Groupe de travail, ainsi que les présentations faites pendant ces réunions, les rapports pertinents et des liens vers des ressources documentaires supplémentaires, sur les pages de son site Web consacrées au Groupe de travail (www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html.)

B. Promotion de l'adhésion universelle à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Nouveaux États parties à la Convention

7. L'ONUDC a continué de promouvoir l'adhésion à la Convention ou sa ratification. Au cours de la période considérée, le Japon, Nioué, le Samoa et la Guinée équatoriale sont devenues parties à la Convention, ce qui a porté le total d'États parties à 185.

- 8. Pendant cette même période, un appui a été fourni à Nioué sous la forme d'un atelier conjoint de l'ONUDC et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tenu en août 2017, destiné à promouvoir une meilleure compréhension des exigences de la Convention, et d'un suivi qui a permis au pays d'adhérer à la Convention au mois d'octobre de la même année.
- 9. L'ONUDC a également appuyé la tenue d'un atelier de préparation à la ratification au Tchad en février 2018.

C. Aide fournie aux cadres juridiques et directeurs des États en matière de lutte contre la corruption

1. Aide fournie aux États pour la rédaction de lois axées sur des dispositions relatives à la prévention de la corruption, ou incluant de telles dispositions

- 10. L'ONUDC a appuyé l'adoption de plusieurs lois portant sur certains aspects de la prévention de la corruption, notamment en fournissant une assistance à la rédaction d'amendements législatifs et de nouveaux projets de loi et règlements. Les lois et règlements suivants, rédigés avec le soutien de l'ONUDC, ont été adoptés en 2017 : loi contre la corruption (Thaïlande) ; règles de la Cour suprême relatives à la responsabilité pénale des entreprises (Indonésie) ; loi contre la corruption (Guinée). D'autres exemples d'assistance spécifique sont fournis dans les sous-sections ci-après.
- 11. Onze pays ont reçu des conseils, par l'intermédiaire d'ateliers ou de commentaires sur des projets de loi, au sujet de 14 projets de loi et règlements qui étaient toujours en attente d'adoption au moment de l'élaboration du présent document, dont des projets de loi sur les mécanismes de communication de l'information et sur la protection des lanceurs d'alerte (Kenya, Madagascar et Panama); des projets de loi sur la liberté d'information et l'accès à l'information (Cambodge, Gambie); un code de conduite des agents de la fonction publique (Cambodge); un code de conduite pour le Bureau du procureur (Myanmar); des codes de conduite des magistrats (États fédérés de Micronésie, Viet Nam); le Code uniforme de déontologie (Panama); et des projets de loi visant à prévenir et à combattre la corruption (Eswatini, Gambie, Serbie, Thaïlande).

2. Aide fournie aux États pour le développement de politiques et de stratégies de lutte contre la corruption

- 12. L'ONUDC a appuyé l'élaboration de diverses politiques ou stratégies de lutte contre la corruption dans 10 pays. Si Kiribati a adopté sa stratégie de lutte contre la corruption en septembre 2017, celles des autres pays étaient encore en cours d'élaboration (Belize, Grenade, Indonésie, Jamaïque, Koweït, Myanmar, Qatar, Tuvalu et Vanuatu). En outre, les politiques existantes au Belize, à la Grenade, en Jamaïque et au Qatar ont fait l'objet d'évaluations.
- 13. Au niveau régional, l'ONUDC a organisé à Panama en novembre 2017 un atelier sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la corruption, à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ont participé à cet atelier des représentants du Belize, de la Grenade, de la Jamaïque et du Panama, à qui on a exposé les raisons présidant à l'élaboration et à l'adoption de stratégies nationales de lutte contre la corruption, les méthodes conçues par l'ONUDC pour recenser les priorités et les moyens permettant de mettre en œuvre efficacement ces stratégies.
- 14. Au niveau national, une aide a été fournie à Kiribati, au Koweït, au Myanmar, aux Tuvalu et au Vanuatu. En janvier 2018, l'ONUDC a organisé à l'intention de la Commission de lutte contre la corruption du Myanmar un atelier sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la corruption et sur la mise en place d'une unité de prévention de la corruption. Au Koweït, l'ONUDC, en collaboration avec le PNUD, a fourni des avis à Nazaha, l'autorité nationale de lutte contre la

V.18-04327 3/18

corruption, sur l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. En 2018, plusieurs ateliers et réunions sur l'identification des priorités et les résultats, ainsi que sur le suivi et l'évaluation, ont été organisés pour des parties prenantes de Nazaha et les principaux interlocuteurs gouvernementaux. En septembre 2017, l'ONUDC et le PNUD ont appuyé conjointement un deuxième atelier au Vanuatu qui portait sur la révision et l'amélioration du projet de politique nationale de lutte contre la corruption et de son mécanisme d'application. En avril 2018, les deux organismes ont mené un atelier aux Tuvalu sur l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption.

15. En outre, des représentants de l'ONUDC ont fait des exposés sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de lutte contre la corruption à plusieurs occasions, notamment lors de la dix-septième Journée internationale de lutte contre la corruption, qui a eu lieu en Autriche en mai 2018.

3. Intégrité, transparence, responsabilité et état de droit dans l'administration publique

a) Prévention des conflits d'intérêts et systèmes de déclaration d'avoirs

- 16. Au Cambodge, l'ONUDC a fourni son assistance au Groupe de la lutte contre la corruption pour l'élaboration d'un code de conduite pour les agents de la fonction publique. Lors d'un atelier tenu à Phnom Penh en novembre 2017, des représentants de l'ONUDC ont présenté des exposés sur l'équilibre entre prévention et sanctions dans les mécanismes de lutte contre les conflits d'intérêts. En outre, en mars 2018, l'ONUDC a tenu des consultations avec le Groupe de lutte contre la corruption afin d'évaluer l'application du système de déclaration des avoirs, de cerner les lacunes et de comprendre les procédures pertinentes. Dans le cadre de l'évaluation, l'Office a consulté la section cambodgienne de l'organisation non gouvernementale Transparency International pour intégrer le point de vue de la société civile en ce qui concerne le système de déclaration des avoirs.
- 17. De même, en mars 2018, l'ONUDC a tenu au Viet Nam des consultations avec plusieurs acteurs nationaux sur les pratiques actuelles de mise en œuvre du système de déclaration des avoirs, afin de cerner des lacunes potentielles et de trouver des solutions permettant de renforcer le système existant. Dans le cadre de ces consultations s'est également tenu un dialogue avec Towards Transparency, une organisation vietnamienne de la société civile.
- 18. En outre, toujours en mars 2018, l'ONUDC, en coopération avec l'Initiative StAR pour le recouvrement des avoirs volés, a organisé à Sri Lanka un atelier de formation de deux jours sur la réforme des systèmes relatifs aux déclarations d'avoirs et aux conflits d'intérêts. L'Office a également tenu un atelier sur les systèmes relatifs aux déclarations d'avoirs et aux conflits d'intérêts au Bangladesh en mai 2018, à l'intention de représentants de la Commission bangladaise de lutte contre la corruption.
- 19. En décembre 2017, l'ONUDC a tenu à la Grenade un programme de formation sur le contrôle des déclarations d'avoirs visant à renforcer les capacités des hauts fonctionnaires de la Commission pour l'intégrité, du Département de contrôle des finances publiques et de la Direction des poursuites publiques en matière d'identification des cas d'enrichissement illicite.

b) Mesures de transparence

- 20. Au Vanuatu, l'ONUDC et le PNUD ont continué d'appuyer conjointement l'application de la politique relative au droit à l'information récemment adoptée en élaborant un guide de l'utilisateur à l'intention des agents de ce droit, ainsi que divers autres documents pertinents. Les agents ont ensuite bénéficié d'un programme de formation, dispensé en avril 2018.
- 21. En outre, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'ONUDC a fourni au Cambodge, au

début de l'année 2018, des commentaires sur un projet de loi relatif à l'accès à l'information, appuyant ainsi le processus législatif de ce pays.

c) Signalement d'actes de corruption

- 22. L'ONUDC a appuyé trois manifestations régionales axées sur la protection des personnes qui communiquent des informations et sur l'élaboration de mécanismes internes de communication de l'information au sein des secteurs public et privé, dont des agences de lutte contre la corruption et d'autres autorités de réglementation : une conférence du Réseau des fonctionnaires de justice des îles du Pacifique, tenue aux Fidji en août 2017 ; un atelier à l'intention de six pays d'Asie du Sud, tenu aux Maldives en novembre 2017 ; et un atelier à l'intention de sept pays d'Afrique de l'Est, tenu en République-Unie de Tanzanie en mars 2018. Pour préparer l'atelier destiné à l'Afrique de l'Est, l'ONUDC a également mené une évaluation initiale des textes de loi et des pratiques ayant cours dans plusieurs pays, qui servira de base aux futurs efforts à déployer dans ce domaine.
- 23. Au niveau national, l'ONUDC a fourni des commentaires concernant divers cadres juridiques et projets de loi à la Grèce, au Kenya, à Madagascar et au Panama. En décembre 2017, l'ONUDC a fourni, conjointement avec l'organisation non gouvernementale Libertad Ciudadana, une assistance à la rédaction du projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte au Panama, pays que l'Office continue actuellement d'aider.
- 24. L'ONUDC a également fourni des services spécialisés lors de deux ateliers nationaux sur la protection des lanceurs d'alerte et des témoins. Le premier s'est tenu au Koweït en mars 2018 et le second à Timor-Leste en avril 2018.
- 25. À l'échelle mondiale, l'ONUDC a continué de promouvoir une meilleure protection des personnes qui communiquent des informations et de diriger ses efforts vers le traitement et l'examen des signalements. À cet égard, des représentants de l'Office ont participé à une table ronde à la dix-septième session du Comité d'experts de l'administration publique, tenu le 25 avril 2018. Le Comité d'experts a par la suite rédigé un projet de résolution devant être débattu et adopté par le Conseil économique et social, qui appelait à un renforcement de la protection des lanceurs d'alerte, en s'appuyant sur la Convention contre la corruption et les constatations du mécanisme d'examen de l'application de la Convention (E/2018/44, chap. I, section A).

d) Passation des marchés publics et finances publiques

- 26. L'ONUDC a commencé à élaborer un manuel sur l'estimation des risques de corruption et de fraude pour aider les pays à mieux les repérer et les réduire, en application de l'article 9-2 d) de la Convention.
- 27. Lors du premier trimestre de 2018, des analyses détaillées des systèmes de passation des marchés publics ont été effectuées dans cinq pays d'Afrique de l'Est. Ces travaux ont permis de dégager des informations qui ont servi de base aux débats tenus lors d'un atelier régional en République-Unie de Tanzanie en mars 2018, qui portait sur la manière de faire face à la corruption dans les marchés publics en Afrique de l'Est. Les autorités qui ont participé à cet atelier sont convenues d'un programme de travail pour renforcer les réactions face aux risques de corruption dans ce domaine.
- 28. Au niveau national, des ateliers pour mettre en évidence les risques de corruption dans la passation des marchés publics ont été organisés en Indonésie et au Cambodge en octobre et en novembre 2017. En outre, en février 2018, on a lancé les travaux d'élaboration d'un guide relatif à la lutte contre la corruption liée aux marchés publics informatiques, qui seront menés en collaboration avec l'institution supérieure de contrôle des finances publiques des Émirats arabes unis.

V.18-04327 5/**18**

D. Moyens déployés pour garantir que les organes de lutte contre la corruption soient dotés des compétences nécessaires

1. Désignation des autorités compétentes

29. Comme l'a noté la Conférence, un grand nombre d'États parties avaient déjà informé le Secrétaire général de la désignation d'autorités compétentes susceptibles d'aider d'autres États parties à mettre au point et à appliquer des mesures spécifiques de prévention de la corruption, comme l'exige le paragraphe 3 de l'article 6 de la Convention. Ayant appelé les États parties qui ne l'avaient pas encore fait à l'informer des évolutions récentes à ce sujet, la Conférence a reçu des notifications d'autres États parties. Ainsi, en mai 2018, le Secrétaire général avait reçu des notifications de la part de 113 États parties, qui y désignaient au total 117 autorités compétentes. Les autorités compétentes et les administrations publiques trouveront une liste actualisée dans le répertoire mis en ligne sur le site Web de l'ONUDC (www.unodc.org/compauth uncac/en/index.html).

2. Soutien aux agences de lutte contre la corruption

- 30. Dans de nombreux pays, l'ONUDC a fourni une assistance et dispensé des formations aux organes de lutte contre la corruption dans l'exercice de leurs mandats respectifs. Le soutien fourni par l'Office portait notamment sur les enquêtes et les poursuites concernant les infractions de corruption, y compris dans des domaines tels que les enquêtes financières, les interrogatoires, les techniques d'interrogatoire et la gestion des dossiers, souvent conformément aux recommandations issues du premier cycle d'examen. Étant donné que cette assistance était intimement liée à d'autres chapitres de la Convention et qu'elle n'entrait pas dans le champ d'application des résolutions 7/5 et 7/6, il n'en est pas rendu compte dans le présent document.
- 31. Les organes de lutte contre la corruption suivants ont reçu le soutien de l'ONUDC dans l'élaboration de leurs programmes de travail et dans leurs actions en matière de gestion des risques de corruption : l'Autorité nationale de la transparence et de l'accès à l'information (Panama) ; la Commission chargée d'enquêter sur les allégations de corruption (Sri Lanka) ; la Commission de lutte contre la corruption (Bangladesh) ; la Commission de lutte contre la corruption (Bhoutan) ; la Commission de lutte contre la corruption (Timor-Leste) ; la Commission pour l'éradication de la corruption (Indonésie) ; les services de l'État chargés des inspections et de la lutte anticorruption (République démocratique populaire lao) ; l'Unité de lutte contre la corruption (Cambodge).
- 32. Par exemple, l'ONUDC a mené des consultations avec les services de l'État chargés des inspections et de la lutte anticorruption de la République démocratique populaire la pour convenir d'un programme de travail annuel et d'activités spécifiques permettant de répondre aux besoins recensés et de tirer parti des résultats des programmes de formation précédents. Des consultations ont été menées en février 2018 avec des parties prenantes non gouvernementales afin de nouer des partenariats pour la mise en œuvre d'activités pertinentes dans le pays.

Amélioration de la coordination des initiatives de lutte contre la corruption aux niveaux régional et national

- 33. L'ONUDC a continué de mettre en œuvre son assistance technique selon une approche multidimensionnelle spécialement adaptée aux sujets traités. L'Office facilite l'échange d'expériences et mène des activités de sensibilisation et d'apprentissage au niveau régional afin de toucher un plus large public, de tirer le meilleur parti des ressources et d'appuyer les programmes régionaux. Une assistance approfondie au niveau national est fournie aux pays qui en font la demande.
- 34. Au niveau régional, l'ONUDC a travaillé étroitement avec l'Association est-africaine des autorités anticorruption pour organiser des ateliers régionaux sur les marchés publics et la protection des lanceurs d'alerte, comme il est détaillé dans les

sections correspondantes du présent document. À l'issue des ateliers a émergé notamment la décision de créer une plateforme permanente de coordination aux niveau régional et national, centrée sur la lutte contre la corruption dans les marchés publics et le partage d'expériences relatives à la protection des lanceurs d'alerte.

- 35. Pour mettre en avant le caractère transversal du problème de la corruption et les liens que celle-ci entretient avec d'autres formes de criminalité, l'ONUDC a rassemblé en Thaïlande en novembre 2017 des experts d'Asie du Sud-Est spécialisés dans la gestion des pêches et dans la lutte contre la corruption lors d'un atelier destiné à promouvoir l'application de mesures de lutte contre la corruption dans le secteur des pêches.
- 36. Au niveau des pays, un grand nombre des ateliers de renforcement des capacités et des formations cités dans le présent document ont mobilisé diverses parties prenantes nationales (autorités de lutte contre la corruption, responsables des services de détection et de répression, de la justice et du renseignement financier et représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé, entre autres), dans le but de faciliter la coordination nationale pour combattre plus efficacement les risques de corruption.

E. Promotion de l'intégrité et de la responsabilité du système de justice pénale

1. Réseau mondial pour l'intégrité de la justice

- 37. Après avoir organisé sept réunions préparatoires régionales ainsi que des consultations avec environ 4 000 juges et autres acteurs de la justice concernés, l'ONUDC a lancé le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice en avril 2018 à Vienne, en présence de 350 hauts magistrats et professionnels du droit, dont notamment 35 présidents de Cours suprêmes, représentant 106 pays et 40 associations judiciaires ou autres organisations concernées. La manifestation de deux jours organisée pour le lancement a été l'occasion d'examiner des questions pertinentes et de nouveaux problèmes liés à l'intégrité de la justice, de formuler des recommandations visant à renforcer celle-ci au niveau mondial et d'établir des priorités pour les travaux du Réseau. Elle s'est conclue par l'adoption du Mandat du Réseau et de sa Déclaration sur l'intégrité de la justice.
- 38. La mise en place du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice est l'une des grandes réalisations du Programme mondial pour l'application de la Déclaration de Doha de l'ONUDC. Le Réseau encouragera la transmission du savoir entre pairs et appuiera l'organisation d'activités entre juges dans le cadre de réunions virtuelles et présentielles, il facilitera l'accès aux ressources utiles et contribuera au développement de produits axés sur le savoir, d'outils et de lignes directrices. Le site Web qui lui est consacré (www.unodc.org/ji) présente des informations détaillées sur ses services et activités et permet d'accèder à une riche bibliothèque de ressources en ligne, ainsi qu'à une zone d'accès restreint permettant aux participants de communiquer et d'échanger.

2. Intégrité de la justice

39. Dans le cadre du Programme mondial sur la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'ONUDC a entrepris l'élaboration d'un module de formation sur la déontologie judiciaire qui comprend un cours en ligne, un cours autodirigé hors ligne et un manuel à l'usage des formateurs, fondés sur les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire et les exigences au titre de l'article 11 de la Convention contre la corruption. Plusieurs pays ont accepté de mettre à l'essai les outils du module de formation, et un premier atelier de formation de formateurs s'est tenu en mars 2018, réunissant des participants de sept pays pilotes. D'autres ateliers sont prévus pour 2018 et 2019, et les outils devraient être prêts d'ici à fin 2018. Ces derniers seront

V.18-04327 **7/18**

traduits dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'en portugais.

40. L'ONUDC continue de soutenir les États dans leurs efforts visant à renforcer l'intégrité de la justice. En 2017, l'Office a aidé six pays à élaborer, réviser et appliquer des codes de conduite, et 360 juges ont pris part à diverses activités de renforcement des capacités, qui leur ont permis de mettre en commun les bonnes pratiques et les données d'expérience liées au renforcement de l'intégrité de la justice et à la prévention de la corruption dans le système judiciaire. En 2018, il a organisé un atelier au Viet Nam en vue de finaliser le projet de code de conduite des magistrats, et il a appuyé la Haute Cour de justice de Tunisie, nouvellement formée, dans l'évaluation de l'application des mesures prises au titre de l'article 11 de la Convention. Il a poursuivi la traduction dans de nouvelles langues de ses ressources existantes sur l'intégrité de la justice.

3. Intégrité des services de poursuites

- 41. Sous l'égide de son programme CRIMJUST sur le renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale le long de la route de la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest, l'ONUDC a organisé en mars 2018 au Ghana un atelier sur la coopération régionale et l'intégrité des services de poursuites à l'intention de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Cet atelier a fait mieux connaître les outils de l'ONUDC dans ces domaines, permis aux participants de mener des évaluations de leurs systèmes nationaux et encouragé le partage d'informations sur les données d'expérience, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques, aussi bien en Afrique de l'Ouest que dans le reste du monde.
- 42. Au niveau national, dans le cadre d'un projet de pays, l'ONUDC a aidé le Procureur général du Myanmar à évaluer l'application des mesures relatives à l'intégrité des services de poursuites.

4. Intégrité des services de répression et de détection, y compris au sein des services douaniers, de la police des frontières et d'autres services, ainsi qu'en milieu pénitentiaire

- 43. En février 2018, l'ONUDC a aidé le Burkina Faso à élaborer une stratégie visant à prévenir et à combattre la corruption sur les routes, notamment aux postes de contrôle et au sein de la police des transports. À cette occasion, une initiative de coopération Sud-Sud a été mise en place sous la forme d'un voyage d'étude au Rwanda.
- 44. Dans le cadre du projet CRIMJUST, l'ONUDC a appuyé plusieurs initiatives visant à renforcer l'intégrité et la responsabilité au sein des services de répression et de détection. En Afrique de l'Ouest, à la demande du service de répression en matière de drogues du Département des enquêtes pénales des forces de police du Ghana, l'Office a contribué à l'élaboration d'un manuel de formation sur les notions d'intégrité et d'éthique et à l'organisation d'une session de formation de formateurs. Le manuel a été utilisé lors de deux cours ayant réuni 50 participants au total en mars 2018 et devrait être intégré au programme général de formation que l'école de police dispense régulièrement aux nouveaux enquêteurs.
- 45. En Amérique latine et aux Caraïbes, l'ONUDC a contribué à des activités de formation sur l'éthique au titre de différents projets. En août 2017, le Vice-Président du Panama a lancé le cours de formation intitulé « Cours d'introduction à la déontologie à l'intention des agents de la fonction publique : un outil de prévention de la corruption », conçu par l'Académie régionale de lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes et l'Autorité nationale de transparence et d'accès à l'information, en partenariat avec l'ONUDC. Le service national aéronaval du Panama, l'un des principaux services impliqués dans la lutte contre le trafic de drogues, a décidé de rendre ce cours obligatoire pour tous ses agents et, fin mai 2018, 3 000 d'entre eux avaient été formés.

- 46. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, dans le cadre du programme CRIMJUST, l'ONUDC a œuvré en faveur de l'intégrité des institutions de répression et de détection lors de différentes manifestations, notamment la cinquième réunion régionale annuelle du Programme mondial de contrôle des conteneurs, tenue en République dominicaine en novembre 2017. Après la présentation par des représentants de l'ONUDC d'un exposé sur l'impact corrosif de la corruption sur la réussite des enquêtes et des procédures à la vingt-septième réunion des Chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA) de la région Amérique latine et Caraïbes, la réunion a adopté une recommandation spécifique demandant aux gouvernements d'appliquer des mesures d'intégrité institutionnelle à l'intention des institutions judiciaires, des services de poursuites et des organes de détection et de répression (UNODC/HONLAC/27/6, par. 3 d)). De plus, l'ONUDC a organisé un voyage d'étude, comprenant une visite des Bureaux des Inspecteurs généraux de Colombie et d'Équateur, pour une délégation d'officiers de police du Bureau de l'Inspecteur général du Panama et de la Direction nationale du contrôle des drogues de la République dominicaine. Suite à ces visites, plusieurs plans de réforme institutionnelle ont été conçus, et l'ONUDC devrait continuer de contribuer à leur développement. Afin d'aider plus avant le Panama à renforcer l'intégrité des agents de ses services de détection et de répression, l'ONUDC a appuyé la participation du Chef adjoint de la section chargée de la responsabilité professionnelle au sein de la police nationale à la réunion internationale des Inspecteurs généraux et des Chefs des affaires intérieures tenue en avril 2018, qui a été organisée conjointement par le Bureau de la Colombie de l'ONUDC et la Police nationale colombienne. Cette réunion a été l'occasion d'échanger des idées sur des stratégies pratiques visant à résoudre les difficultés liées à la corruption couramment rencontrées dans la région et a permis à la Police nationale du Panama de se familiariser avec différentes bonnes pratiques en la matière.
- 47. L'ONUDC a élaboré le nouveau manuel intitulé *Handbook on Anti-Corruption Measures in Prisons*, qui a été lancé le 8 novembre 2017 lors d'une manifestation spéciale tenue pendant la septième session de la Conférence des États parties. La corruption dans les prisons pose un certain nombre de risques, non seulement en ce qui concerne les droits des prisonniers, mais aussi en matière de sûreté et de sécurité des administrateurs pénitentiaires et de la société dans son ensemble. Rédigé en collaboration avec la Section de la justice de l'ONUDC, le manuel vise à combler les lacunes dans les connaissances existantes des approches visant à prévenir et combattre la corruption en milieu pénitentiaire.
- 48. Un représentant de l'ONUDC a prononcé un discours liminaire sur la gestion des risques liés à la corruption à la réunion du Sous-Comité sur l'éthique de l'Organisation mondiale des douanes, tenue en Belgique en mars 2018.
- 49. Tenue à Vienne en février 2018, la réunion semestrielle du personnel de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'ONUDC a été le cadre d'une discussion sur la collaboration de ces deux organisations pour lutter contre la corruption et renforcer l'intégrité dans le secteur de la défense. Des représentants de l'ONUDC ont aussi participé au séminaire sur les enseignements tirés du programme pour le développement de l'intégrité de l'OTAN, qui s'est tenu à Lisbonne en mai 2018 et qui visait à appuyer les efforts menés par l'OTAN pour établir des systèmes de recensement des bonnes pratiques et des échecs en matière de promotion de l'intégrité dans les opérations de sécurité.
- F. Mesures destinées à prévenir et combattre la corruption dans le secteur privé : promouvoir l'élaboration de normes et procédures de préservation de l'intégrité du secteur privé donnant effet à l'article 12 de la Convention
 - 50. L'ONUDC soutient de façon constante les actions menées aux niveaux régional et mondial pour renforcer les normes des secteurs public et privé, grâce notamment à

V.18-04327 **9/18**

ses partenariats avec l'Alliance pour l'intégrité, la Coalition mondiale des entreprises, le Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption, l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial, le Réseau sur la responsabilité sociale des entreprises de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Groupe de travail anticorruption et protransparence de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Initiative relative au Pacte mondial, les chambres nationales de commerce et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), y compris l'Équipe spéciale anticorruption de son Comité d'aide au développement.

- 51. En Colombie, l'ONUDC exécute un projet visant à améliorer le dialogue et le partage de connaissances entre les secteurs public et privé. Ce projet aide le Gouvernement colombien à examiner et améliorer les politiques publiques et le cadre législatif relatifs à la lutte contre la corruption, en particulier concernant l'intégrité au sein des entreprises. Dix ateliers de renforcement des capacités à déceler les risques de corruption et à y remédier ont été tenus dans différents lieux en 2017 et des professionnels des secteurs privé et public y ont participé activement.
- 52. L'ONUDC et le PNUD ont aidé l'Organisation du secteur privé des îles du Pacifique à élaborer et à adopter un nouveau code de conduite et un module d'apprentissage en ligne correspondant. De plus, des réunions et des ateliers sur l'adaptation de ce code par les chambres de commerce locales et leurs membres ont été organisées à Nioué en août 2017 et aux Tonga en mai 2018.
- 53. L'ONUDC a organisé, conjointement avec des représentants des secteurs public et privé, une manifestation tenue à Panama le 27 octobre 2017 à l'occasion de la Journée internationale pour la prévention du blanchiment d'argent. En mars 2018, au Panama également, un représentant de l'ONUDC a présenté un exposé sur les normes internationales de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent au congrès de la confédération des coopératives d'épargne et de crédit d'Amérique latine.
- 54. L'ONUDC a participé à un atelier sur la gouvernance et les institutions dans le secteur des infrastructures, organisé au Pérou en février 2018, et a aidé à rédiger un projet de déclaration contre la corruption dont l'adoption était prévue lors du Sommet des Amériques de 2018, qui s'est tenu à Lima en avril 2018. Lors de ce sommet, les chefs d'État ont adopté et signé la déclaration intitulée « Engagement de Lima : la gouvernance démocratique face à la corruption » (www.summit-americas.org/viii/compromiso_lima_fr.pdf), qui comprend des engagements en matière de politiques visant à faire progresser la prévention de la corruption et la lutte contre la corruption à l'échelle continentale et à promouvoir diverses mesures faisant intervenir le secteur privé.
- 55. En coopération avec l'Initiative régionale contre la corruption (RAI), l'ONUDC a organisé à Sarajevo en septembre 2017 un atelier de renforcement des capacités de lutte contre la corruption à l'intention des acteurs du secteur privé et de la société civile. L'Office a également présenté ses travaux sur la prévention de la corruption au sein du secteur privé à la conférence Madrid Integrity and Compliance, organisée par Ernst and Young Espagne à Madrid en mai 2018.
- 56. Élaboré conjointement par l'ONUDC et l'Initiative relative au Pacte mondial pour aider les acteurs du secteur privé à mieux connaître le dixième principe du Pacte mondial (qui concerne la corruption) et la Convention contre la corruption, l'outil interactif d'apprentissage en ligne pour le secteur privé intitulé « La lutte contre la corruption » est désormais disponible en 23 langues, à savoir l'allemand, l'anglais, l'arabe, le bulgare, le chinois, le coréen, le danois, l'espagnol, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'indonésien, l'italien, le japonais, le kazakh, le néerlandais, le norvégien, le portugais, le russe, le suédois, le turc et l'ukrainien.

G. Promotion de l'éducation en matière de prévention de la corruption

- 57. L'ONUDC a continué de soutenir l'initiative Éducation pour la justice (E4J), qui est une composante du Programme mondial pour l'application de la Déclaration de Doha. L'objectif de cette initiative est d'inculquer une culture de la légalité aux enfants et aux jeunes en mettant à disposition du matériel pédagogique adapté à leur âge sur des sujets liés à la justice pénale, à la prévention de la criminalité et à l'état de droit, y compris à la lutte contre la corruption, et en intégrant ces sujets aux programmes, à tous les niveaux d'enseignement.
- 58. Dans le cadre de l'initiative E4J, l'ONUDC a également signé un accord avec l'UNESCO en vue d'élaborer du matériel pédagogique sur la prévention du crime et les questions de justice pénale, notamment la corruption, qui sera utilisé dans l'enseignement primaire et secondaire.

1. Milieux universitaires

- 59. Au titre de l'initiative E4J, l'ONUDC a poursuivi l'élaboration de modules pédagogiques visant à aider les chargés de cours des universités et d'autres institutions d'enseignement supérieur à mieux faire connaître différents sujets relatifs à la prévention de la criminalité et à la justice pénale, comme la corruption, l'intégrité et l'éthique. Pendant la période considérée dans le rapport, 14 modules E4J sur l'intégrité et l'éthique ont été élaborés pour les enseignants. Ils ont été lancés à l'édition 2018 de la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur en Amérique latine et aux Caraïbes, tenue en juin à Córdoba (Argentine). Quatorze modules E4J supplémentaires sur la lutte contre la corruption sont en cours d'élaboration.
- 60. Dans le cadre de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, l'ONUDC a poursuivi l'élaboration d'une version russe du modèle de cours sur la Convention contre la corruption et a continué de mettre à jour la liste de ressources de l'Initiative. En mai 2018, l'Office a organisé, en marge de la vingt-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, une manifestation parallèle consacrée à ses activités de recherche et d'enseignement liées à la lutte contre la corruption.
- 61. Dans la région Pacifique, l'ONUDC a appuyé plusieurs activités impliquant le milieu universitaire. En août 2017, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, l'ONUDC, le PNUD et la University of the South Pacific ont organisé conjointement un séminaire sur le rôle de la jeunesse dans la lutte contre la corruption. En mai 2018, l'ONUDC, le PNUD et la Commission indépendante contre la corruption des Fidji ont organisé une action de sensibilisation à l'intention du Conseil fédéral de l'association des étudiants de la University of the South Pacific.
- 62. De plus, lors de la période considérée, neuf conférences ont été organisées en coopération avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption afin de renforcer les actions conjointes de promotion de l'éducation à la lutte contre la corruption. L'ONUDC a également continué de présenter des conférences dans différentes universités ou à l'intention de différentes délégations, il a notamment fait un exposé sur la corruption et les objectifs de développement durable à l'intention des étudiants de la Regional Academy on the United Nations à Vienne en mai 2018.

2. Activités de sensibilisation dans les établissements scolaires

63. Dans le cadre de l'initiative E4J, l'ONUDC a mené différentes activités de vulgarisation pour les élèves du primaire et du secondaire. Pendant la septième session de la Conférence des États parties, en novembre 2017, l'initiative E4J a présenté les Zorbs, un dessin animé racontant l'histoire d'une planète imaginaire et de ses habitants qui surmontent une série de difficultés grâce à des valeurs (acceptation, équité, intégrité et respect) et des compétences fondamentales (résolution des conflits, réflexion critique, empathie et travail d'équipe) promues dans

V.18-04327 **11/18**

le cadre de l'initiative. Ce projet a été conçu pour être un outil éducatif à la fois ludique et informatif, et il comprendra non seulement une série de vidéos animées, mais aussi un générateur de bande dessinée interactif en ligne pour encourager les enfants à s'investir et à exprimer leur créativité en écrivant leurs propres histoires. Une première vidéo de six minutes qui présente les quatre personnages principaux et le cadre de leurs aventures a été mise en ligne, et d'autres épisodes sont en cours de production.

- 64. Au niveau de l'enseignement secondaire, en Bolivie, l'initiative E4J a continué d'aider à la mise à jour de l'application mobile « Play Fair », qui vise à encourager la prise de décisions éthiques chez les jeunes. Cette application a été évaluée par 30 élèves du secondaire boliviens. L'initiative a aussi contribué à la création d'un jeu non électronique sur l'intégrité, en partenariat avec le réseau Integrity Action. Ce jeu est en cours d'élaboration au Népal et sera mis à l'essai en Afghanistan, dans l'État de Palestine, au Kenya et en République démocratique du Congo. L'initiative a par ailleurs publié un guide de ressources pour l'organisation de conférences Simul'ONU (www.unodc.org/e4j/mun/index.html, en anglais) pour appuyer la prise en compte des questions de prévention de la criminalité et de justice pénale, y compris la corruption, dans ces conférences et dans d'autres simulations éducatives de ce type.
- 65. En mars 2018 à Doha, à l'occasion de la Money Week Qatar, l'ONUDC a fait une présentation à des élèves de sixième pour leur inculquer des valeurs liées à l'importance de l'argent, de l'épargne et des dépenses responsables, en mettant l'accent sur des questions relatives à la gestion financière, notamment la monnaie, la contrefaçon et d'autres délits financiers et économiques.
- 66. Au titre de l'article 13 de la Convention, l'ONUDC a organisé au Bélize en octobre et novembre 2017, en collaboration avec le PNUD, des sessions pédagogiques sur le thème des valeurs permettant de prévenir la corruption, à l'intention des élèves de primaire de quatre collectivités.

3. Autres travaux à l'intention de la jeunesse

- 67. Dans la région du Pacifique, dans le cadre de l'initiative intitulée « Projet des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans la région du Pacifique » l'ONUDC a continué de mener des travaux importants auprès de la jeunesse. Suite au *Pacific Youth Anti-Corruption Innovation Lab* (laboratoire d'innovation anticorruption de la jeunesse du Pacifique), organisé conjointement par l'ONUDC, le PNUD et le Conseil de la jeunesse du Pacifique en 2017, et à l'aide du *Pacific Youth Anti-Corruption Advocate's Toolkit* (référentiel anticorruption récemment publié à l'intention des jeunes du Pacifique), des jeunes de la région du Pacifique ont organisé plusieurs actions de sensibilisation et de mobilisation aux Fidji en septembre 2017, ainsi qu'à Kiribati et aux Îles Salomon en octobre 2017. En outre, l'ONUDC et le PNUD ont produit un court film documentaire sur les travaux des jeunes défenseurs de la lutte anticorruption dans le Pacifique.
- 68. L'ONUDC, le PNUD et le Conseil de la jeunesse du Pacifique ont aussi mis à l'essai un programme de formation de formateurs à la lutte contre la corruption à l'intention de la jeunesse. Trois ateliers de formation ont été menés pour différents groupes aux Fidji en octobre et novembre 2017 et en février 2018. En octobre 2017, l'ONUDC, le PNUD, le Conseil de la jeunesse du Pacifique et la University of the South Pacific ont organisé un événement de slam pour que les poètes en herbe puissent exprimer par la poésie leur point de vue sur la corruption.
- 69. En décembre 2017, à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, l'ONUDC, le PNUD, la Commission indépendante contre la corruption des Fidji et le Ministère de la jeunesse et des sports des Fidji ont organisé un séminaire de sensibilisation de la jeunesse d'une journée aux Fidji. Lors de cet événement, un calendrier de lutte contre la corruption pour la jeunesse à l'échelle régionale, élaboré conjointement par l'ONUDC, le PNUD et le Conseil de la jeunesse du Pacifique, a été lancé.

4. Publications et outils en ligne

- 70. L'ONUDC a continué d'élaborer des produits axés sur le savoir à l'échelle mondiale, ainsi que l'indiquent les sections du présent document qui portent sur ce sujet. Les outils et publications ont été établis à partir des données d'expérience recueillies aux échelles mondiale et régionale, et le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention demeure l'une des principales sources de recensement des zones où des outils sont nécessaires. Les examens ont aussi servi à recueillir des informations et des exemples et ont permis à l'ONUDC de valider et d'actualiser les lois dans la bibliothèque juridique de la plateforme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption (TRACK) (www.track.unodc.org).
- 71. Les publications de l'ONUDC traitant des questions liées à la corruption ont été largement diffusées lors de conférences, de formations et d'ateliers pertinents, et communiquées aux interlocuteurs et autres parties prenantes lors des visites de pays ou à l'occasion de travaux sur des politiques ou d'actions de sensibilisation. Elles sont aussi disponibles au format électronique sur le site Web de l'ONUDC.

H. Autres activités de prévention et thèmes d'actualité

Activités impliquant d'autres acteurs, notamment des membres de la société civile et des journalistes

- Dans le cadre du projet intitulé « Perspectives d'avenir : vers un renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile qui traitent de la drogue et du crime », l'ONUDC a facilité la participation d'organisations de la société civile à deux ateliers régionaux multipartites, tenus en République-Unie de Tanzanie en mars 2018 et au Sénégal en mai 2018. Ce projet a aussi appuyé la création de trois plateformes électroniques régionales de la société civile dédiées à la lutte contre la corruption, qui sont actuellement hébergées sur le site Web de la Coalition de la société civile pour la Convention des Nations Unies contre la corruption. Elles ont pour but d'améliorer la visibilité des organisations de la société civile qui luttent contre la corruption en Europe du Sud-Est, en Asie du Sud-Est et en Afrique, et permettent d'établir des liens de coopération entre organisations ainsi que de promouvoir la mise en œuvre de la Convention. Elles aident aussi différentes parties prenantes à former des partenariats et à échanger les dernières informations sur les activités de lutte contre la corruption dans ces régions. Enfin, l'ONUDC a entamé la rédaction d'un guide sur les possibilités pour la société civile de promouvoir et d'appuyer la mise en œuvre de la Convention. Ce guide, qui comportera une section sur la prévention, devrait paraître à la fin de l'année 2018.
- 73. Dans le cadre du projet CRIMJUST, l'ONUDC a travaillé pour la première fois avec Transparency International comme partenaire de réalisation. À cette occasion, Transparency International a mis au point un nouvel outil, le tableau de bord de la justice pénale, pour permettre aux acteurs de la société civile d'évaluer la transparence et la responsabilité des institutions de justice pénale, de faire des recommandations et de participer activement à l'élaboration de mesures de prévention de la corruption. Celui-ci est entré en service lors d'une manifestation conjointe qui s'est tenue à Vienne le 30 mai 2018.
- 74. Dans la région du Pacifique, des ateliers visant à sensibiliser les institutions publiques et les organisations non gouvernementales et à favoriser un dialogue et des travaux de coordination entre elles ont été organisés à Nioué en août 2017, à Nauru en mars 2018 et aux Palaos en avril 2018.
- 75. En outre, l'ONUDC et le PNUD ont organisé conjointement un atelier régional consacré à la couverture médiatique de la corruption, qui a eu lieu aux Tonga en mai 2018, et une table ronde sur le même sujet lors du Sommet des médias du Pacifique de la Pacific Islands News Association (PINA). Lors de ce sommet, il a notamment

V.18-04327 **13/18**

été décidé de mettre en place un réseau de journalistes d'investigation du Pacifique sous l'égide de la PINA.

76. Dans le cadre de son Programme Sahel, l'ONUDC a continué d'apporter son soutien à la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest, qui organise des cours de formation et fournit une aide financière et le soutien de conseillers juridiques aux journalistes d'investigation d'Afrique de l'Ouest, pour renforcer leurs capacités à exercer leur profession au mieux en ce qui concerne les questions de corruption, de criminalité organisée, de terrorisme et de violations des droits fondamentaux.

2. Parlements

- 77. L'ONUDC a continué de coopérer avec l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) afin d'appuyer l'action menée par les députés dans ce domaine. En août 2017, l'ONUDC et le PNUD, en partenariat avec la GOPAC, ont organisé pour les membres de l'Assemblée législative de Nioué un atelier d'intégration postélectoral portant principalement sur la lutte contre la corruption et les codes de conduites.
- 78. En mai 2018, l'ONUDC et le PNUD, en partenariat avec la GOPAC, ont organisé un atelier de sensibilisation à la lutte contre la corruption pour l'Assemblée législative des Tonga, avec l'appui de la Commission de lutte contre la corruption de celle-ci.

3. Environnement et espèces sauvages

- 79. L'ONUDC a poursuivi ses programmes en cours visant à appliquer des stratégies de réduction des risques de corruption, en partenariat avec le Kenya Wildlife Service (agence publique kényane chargée de la conservation de la nature), l'Autorité de la zone de conservation de Ngorongoro de la République-Unie de Tanzanie et le Department of Wildlife and National Parks (Département de la vie sauvage et des parcs nationaux) du Botswana. De plus, deux exercices d'identification des risques ont été organisés pour des représentants des secteurs des pêches de Namibie et de l'autorité de protection de la vie sauvage d'Ouganda, en octobre 2017 et avril 2018 respectivement. Comme les programmes susmentionnés, ils devraient conduire à l'élaboration et à l'application de stratégies ciblées visant à réduire les risques de corruption.
- 80. L'ONUDC travaille actuellement à la rédaction de deux ouvrages, à savoir un guide de ressources à l'intention des responsables politiques sur l'utilisation des outils de lutte contre la corruption pour faire face à la pêche illicite, et un guide sur l'intégrité à l'intention des agences chargées de la gestion des espèces sauvages et de l'application de la législation en la matière.

4. Intégrité dans le sport

- 81. L'ONUDC a organisé, conjointement avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde, une conférence sur la protection du sport contre la corruption, qui s'est tenue à Vienne en juin 2018. Elle avait pour objectif de diffuser les bonnes pratiques et de faire connaître les outils permettant de combattre la corruption dans le sport. Elle a mobilisé plus de 250 fonctionnaires venus de 60 pays, dont des représentants d'organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'OCDE et d'organisations sportives comme la Confédération asiatique de football, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), le Conseil international de cricket, le Comité international olympique, l'Union des associations européennes de football (UEFA) et l'Unité pour l'intégrité du tennis (TIU).
- 82. En outre, l'ONUDC a organisé à Hanoï en août 2017 un atelier sur la prévention de la corruption dans le sport à l'intention des instances dirigeantes du sport, des agents des services de détection et de répression et des parties prenantes concernées.

Cet atelier a porté principalement sur les moyens d'évaluer les risques et sur l'élaboration de stratégies permettant de prévenir la corruption et la manipulation des compétitions.

- 83. Un représentant de l'ONUDC a participé à la troisième Conférence annuelle de LawInSport, intitulée "Understand the rules of the game 2018" (Comprendre les règles du jeu), en tant qu'intervenant sur les questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption dans le sport. Cette conférence, tenue à Londres en septembre 2017, a réuni plus de 250 personnes, dont des avocats et dirigeants spécialisés dans le sport, des universitaires, des étudiants et des athlètes, qui ont examiné ensemble les principales questions et évolutions du droit international du sport.
- 84. Des représentants de l'ONUDC ont participé à la deuxième réunion du groupe de travail informel du Partenariat international contre la corruption dans le sport pour officialiser la création de trois équipes de travail au sein du Partenariat et pour améliorer la coopération avec les parties prenantes concernées par l'intégrité dans le sport. Celle-ci s'est tenue à Paris en décembre 2017.
- 85. L'ONUDC a contribué aux actions menées pour mettre en œuvre le Plan d'action de Kazan, adopté par la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, en collaborant étroitement avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe et en participant aux réunions du Groupe de travail sur l'Action 3 du Plan d'action de Kazan, qui vise à unifier et à développer les normes internationales relatives à l'intégrité dans le sport.

5. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et programmes des Nations Unies

- 86. La Conférence des États parties a reconnu qu'il importait d'inclure la prévention de la corruption dans la stratégie de développement plus large, notamment par la réalisation de l'objectif de développement durable 16.
- 87. À cet égard, l'ONUDC et le PNUD ont organisé conjointement un atelier régional sur le suivi de l'objectif de développement durable 16 : aider les pays à suivre les progrès concernant l'état de droit et l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et l'efficacité des institutions, qui s'est tenu aux Fidji en novembre 2017. Cet atelier, qui a réuni des participants de 13 États du Pacifique, a contribué à l'application et au suivi du Programme 2030 dans la région.
- 88. La cible 16.5 des objectifs de développement durable appelle les États à réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. Deux indicateurs de la prévalence de la corruption d'agents de la fonction publique, par des particuliers pour l'un et par des entreprises pour l'autre, ont été retenus pour mesurer les progrès dans la réalisation de la cible 16.5. Afin d'aider les États à recueillir des données fondées sur l'expérience, et de répondre au besoin d'améliorer la fiabilité et la validité des données sur les indicateurs de corruption existants, l'ONUDC a travaillé conjointement avec le PNUD et l'Institut national de statistique et de géographie du Centre d'excellence mexicain sur les statistiques concernant la gouvernance à la création d'une nouvelle initiative de mesure de la corruption. Un manuel de mesure de la corruption au moyen d'enquêtes menées auprès de la population et des entreprises a été présenté lors d'une manifestation parallèle tenue en marge de la septième session de la Conférence des États parties, et devrait être lancé à l'été 2018.

6. Problématique femmes-hommes

89. Conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'ONUDC a adopté une démarche d'intégration de la problématique femmes-hommes dans ses politiques et programmes. Le Plan d'action exige que les organismes des Nations Unies contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, sur les plans

V.18-04327 **15/18**

national et normatif. L'ONUDC a continué de recenser et de prendre en compte, selon que de besoin, les aspects pertinents de l'égalité des sexes dans ses activités de renforcement des capacités et a suivi l'évolution de la participation des femmes aux initiatives de formation.

- 90. Le PNUD et l'ONUDC ont organisé conjointement, à Bangkok en décembre 2017, un colloque pour mettre à l'honneur les femmes dans la lutte contre la corruption en Asie du Sud et du Sud-Est. Ce colloque a été l'occasion pour des femmes occupant des postes de responsabilité de partager leur expérience et de mettre en lumière les moyens qu'ont les femmes d'être un puissant facteur de changement dans la lutte contre la corruption.
- 91. Afin de consolider l'expérience tirée de la mise en œuvre de programmes au niveau national et d'autres initiatives visant à mieux assurer l'égalité des sexes dans ses travaux, l'ONUDC prévoit d'organiser une réunion d'experts sur les dimensions de cette problématique dans la corruption en septembre 2018. On y réunira des informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés pouvant être partagées plus largement avec l'ensemble des acteurs de la lutte contre la corruption. Il sera notamment question de la collaboration entre l'ONUDC et Saya Perempuan Antikorupsi (« Je suis une femme contre la corruption »), mouvement mené par la Commission indonésienne pour l'éradication de la corruption, ainsi que de la collecte, pour le manuel susmentionné, de données en lien avec la mesure des progrès enregistrés dans la réalisation de la cible 16.5 des objectifs de développement durable, étant donné que les données ventilées sur la corruption restent très rares.

III. Cadre de l'assistance et ressources disponibles

- 92. Dans sa résolution 7/6, la Conférence des États parties a prié le Secrétariat de continuer, en étroite coopération avec les fournisseurs d'assistance multilatérale et bilatérale, de fournir une assistance technique aux États parties, en particulier aux pays en développement, sur demande et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, en vue de faire progresser la mise en œuvre du chapitre II de la Convention, notamment sous la forme d'une assistance adaptée pour participer au processus d'examen de ce chapitre. Elle a invité les États parties et les autres donateurs à verser des ressources extrabudgétaires aux fins mentionnées dans la résolution 7/6, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies. Elle a en outre souligné qu'il importait d'assurer un financement suffisant et adéquat à l'ONUDC afin qu'il puisse répondre à la demande croissante de services qu'il dispense, et encouragé les États Membres à verser des contributions volontaires adéquates au compte visé à l'article 62 de la Convention, géré dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, afin de prêter aux pays en développement et aux pays à économie en transition l'assistance technique dont ils pourraient avoir besoin pour se doter des moyens d'appliquer le chapitre II de la Convention.
- 93. Comme en atteste le présent document, l'ONUDC a continué d'aider les États parties à appliquer la Convention, tant par des activités sur mesure en matière législative et de renforcement des capacités que par l'élaboration d'outils facilitant la prestation d'une assistance sur le terrain. Cette assistance couvrait l'ensemble de la Convention, mais le présent document se concentre sur les initiatives et activités visant l'application des résolutions 7/5 et 7/6 de la Conférence.
- 94. Plusieurs programmes mondiaux permettent à l'ONUDC de fournir des orientations, conseils et avis professionnels aux États parties qui en font la demande, notamment les suivants :
 - Programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable ;

- Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ;
- Programme mondial sur la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de promouvoir une culture de la légalité ;
- Projet de renforcement de la coopération en matière d'enquête et de justice pénale le long de la route de la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (CRIMJUST).
- 95. La coopération étroite avec d'autres organismes qui apportent une assistance technique, notamment le PNUD, dont il a déjà été question plusieurs fois dans le présent document, continue d'être fructueuse.
- 96. Les conseillers régionaux ou nationaux de l'ONUDC en matière de lutte contre la corruption, tout comme le personnel spécialisé employé au siège, ont été pour beaucoup dans la réussite des initiatives d'assistance technique. Ils assurent le déploiement rapide de spécialistes au niveau des pays et des régions, ce qui facilite l'apport sur place d'orientations aux États parties qui demandent une assistance pour renforcer la législation et les institutions et progresser ainsi dans l'application de la Convention. Le présent document rend compte de leurs contributions à l'application des résolutions 7/5 et 7/6.
- 97. Au moment de l'établissement du présent document, l'ONUDC comptait un conseiller mondial en poste à Vienne, et cinq conseillers régionaux en poste : un aux Fidji (pour le Pacifique), un au Sénégal (pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre), un au Panama (pour l'Amérique centrale et les Caraïbes) et deux en Thaïlande (pour l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud). La diminution des ressources extrabudgétaires a malheureusement conduit à une réduction du nombre de conseillers régionaux ces dernières années.
- 98. Au niveau national, des conseillers sont basés à El Salvador et en Guyane. Au Qatar, le poste de conseiller au niveau national n'a pas été reconduit après avril 2018. De plus, sur le terrain, le réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDC a mis en œuvre des projets complets de lutte contre la corruption dans certains pays, dont la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Égypte, El Salvador, la Guyane, l'Indonésie, le Kenya, le Myanmar, le Nigéria, le Panama et le Paraguay.
- 99. Les connaissances de l'ONUDC sont très prisées par les États parties ainsi que par les autres acteurs concernés, comme le prouve le nombre croissant de demandes d'assistance ou de participation à des initiatives ou des ateliers. Cette tendance devrait se poursuivre lors du second cycle du Mécanisme d'examen de l'application.
- 100. Dans ce contexte, un soutien renforcé à long terme de la part des partenaires de développement et autres donateurs est indispensable à la poursuite des travaux fondamentaux des conseillers et du personnel employé au siège qui sont spécialistes de la lutte contre la corruption.

IV. Conclusions et recommandations

- 101. Pour s'acquitter de son rôle consistant à aider la Conférence à planifier une action efficace de prévention de la corruption, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption voudra peut-être examiner les progrès réalisés à ce jour dans l'application des résolutions 7/5 et 7/6 et suggérer des moyens de renforcer et d'appuyer leur application par les États parties.
- 102. Le Groupe de travail voudra peut-être aussi examiner les progrès réalisés ainsi que les difficultés rencontrées, les possibilités à saisir et les faits nouveaux survenus dans l'application du chapitre II de la Convention, et proposer des mesures à adopter à l'avenir, notamment suggérer des sujets à aborder lors du prochain cycle de débats thématiques, sachant que la Conférence a décidé dans la résolution 7/5 que le thème

V.18-04327 **17/18**

de 2019 serait les leçons tirées de l'expérience concernant l'élaboration, l'évaluation et l'impact des stratégies de lutte contre la corruption (art. 5 de la Convention), tout en tenant compte de la recommandation du Groupe de travail de prévoir dans son ordre du jour la possibilité d'ajouter ou de modifier des thèmes de discussion de sorte que ses débats et ceux du Groupe d'examen de l'application se nourrissent réciproquement.

103. Le Groupe de travail voudra peut-être prendre acte de l'augmentation des demandes d'assistance technique en rapport avec les dispositions du chapitre II et les autres résolutions relatives à la prévention de la corruption, et noter que cette tendance se confirmera probablement lors du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application. Il souhaitera peut-être inviter les États parties et les autres donateurs à renouveler leur engagement en faveur de la prévention de la corruption par l'apport d'un appui financier, en particulier sous la forme de contributions extrabudgétaires qui s'étalent sur une période pluriannuelle et dont l'utilisation est définie de façon souple.